



Contravention pour Telephonne au volant

Par **lilou68600**, le **06/12/2012** à **14:33**

bonjours,

je voulais savoir si j'avais une chance de gagner en contestant mon amende car je n'avais pas mon téléphone j'étais justement en route pour aller le récupérer au café où j'ai pris mon café le matin même, ce que le policier a pris pour un téléphone était en fait qu'un téléphone factice que je voulais donner à ma fille de 7 ans assise à l'arrière du véhicule

Par **Lag0**, le **06/12/2012** à **17:22**

Bonjour,

Vous pouvez toujours contester le PV tant que vous êtes dans les délais pour le faire. Mais si vous n'avez pas d'éléments sérieux à produire pour prouver que vous n'utilisez pas votre téléphone, ou un autre, à la main en conduisant, cela va être difficile d'avoir gain de cause.

Par **lilou68600**, le **06/12/2012** à **17:31**

mais une attestation prouvant que j'avais oublié mon téléphone suffirait tel plus relever les détails de mon opérateur

Par **Lag0**, le **06/12/2012** à **18:23**

Bonjour,

Comme je disais ci-dessus :

"pour prouver que vous n'utilisiez pas votre téléphone, **ou un autre**, à la main en conduisant"

Ce n'est pas parce que vous pourrez prouver que vous aviez laissé **un** téléphone au café que cela prouve que vous n'utilisiez pas un téléphone dans votre voiture.

Vous pouvez avoir plusieurs téléphones, dont un à carte (donc sans relevé) ou on peut vous en avoir prêté un...